Rapport de la Commission de gestion Comptes 2022

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Commission de gestion, composée de Madame Monica Rodriguez Lamelas, de Messieurs Marcel Staub, André Strautmann et Daniel Freiermuth, s'est réunie les 8, 15, 22 et 30 mai ainsi que les 5, 15 et 19 juin 2023 en vue de la présentation de son rapport relatif aux comptes 2022 de la commune de Goumoëns.

La Commission s'est appuyée sur les documents mis à disposition par la Municipalité, lesquels précisent les résultats définitifs des comptes 2022, mis en parallèle avec le budget 2022 et les comptes 2021. La Commission s'est également basée sur le rapport de gestion de l'exercice 2022 et de ses annexes faisant l'objet du préavis No. 04/2023 ainsi que sur le rapport établi par l'organe de révision, DFG Fiduciaire SA à Echallens. La Commission a en outre consulté les comptes de l'Association des propriétaires forestiers du Triage des Grands Bois. Nous remercions la Municipalité et l'administration communale pour leur diligence dans la livraison des pièces demandées.

La Commission de gestion a rencontré la Municipalité en date du 05.06.2023. Elle tient ici à remercier les municipaux et la boursière pour leur disponibilité et d'avoir répondu spontanément, et de manière exhaustive, à toutes les questions relatives à la compréhension et à l'analyse des comptes ainsi que de l'activité des dicastères pour l'exercice écoulé.

Nous tenons à féliciter le Syndic sur la qualité des informations remises aux membres du Conseil communal. Nous renonçons donc à reprendre dans notre rapport les analyses et présentation des comptes que l'on retrouve dans lesdits documents.

La Commission a exécuté les contrôles administratifs suivants :

- 1.1 Procédé à un pointage par sondage des écritures, aussi bien des recettes que des dépenses, en les comparant avec les pièces correspondantes.
- 1.2 Vérifié par pointage l'existence et l'exactitude des éléments figurant au bilan, au moyen des documents et inventaires suivants :
 - L'inventaire des titres.
 - L'inventaire des créanciers.
- 1.3 Vérifié les amortissements légaux.
- 1.4. Pris connaissance du rapport de la fiduciaire.

Le rapport de la Municipalité apporte des commentaires sur les préavis soumis au Conseil Communal et ayant eu une incidence sur l'exercice 2022.

Inventaire des débiteurs

Compte 9115.10

Le montant dû par les débiteurs est stable.

En 2021 : CHF 52'788.05 En 2022 : CHF 54'258.85

Inventaire des créanciers

Pas de remarque particulière.

Amortissements

Selon le rapport de la fiduciaire les amortissements obligatoires de 2022 se montent à CHF 354'466.00.

Dans le rapport de gestion 2022 on y trouve également les amortissements supplémentaires suivants :

Amortissement maison de commune, préavis 04/2020 : Travaux de réfection de l'église, préavis 01/2019 :

CHF 45'000.00

CHF 26'296.85

Comptes de fonctionnement

Le budget 2022 prévoyait un excédent de charges de CHF 75'070.00 alors que les comptes bouclent avec un excédent de revenus de CHF 42'117.03

Le résultat de l'exercice 2022 s'achève donc sur une amélioration de CHF 117'187.03 par rapport au budget.

D'autre part, le résultat de l'exercice 2022 inclut également :

Un amortissement extraordinaire de

CHF 71'296.85

Des provisions nouvelles pour dépenses futures :

Le fond de renouvellement et rénovation (compte 350.380.0)

de la maison de commune

CHF 100'000.00

Le fond de renouvellement et rénovation (compte 351.380.0)

UAPE

CHF 60'000.00

L'amélioration globale par rapport au budget est donc de

CHF 348'483.88

On peut également mentionner une provision concernant

la péréquation (compte 22.352.2)

CHF 90'000.00

Compte 21 - Impôts

Pour 2022, on constate une différence de CHF 165'538.95 entre le budget et les comptes pour l'impôt des personnes physiques. Ce revenu reste cependant stable par rapport à 2021 (compte 21.401.1). Le COVID n'a pas eu un impact négatif sur le revenu des personnes physiques.

Compte 32 – Forêts

Nous relevons qu'un montant de CHF 187'640.00 a été versé par le canton en 2022 en compensation de la création de la réserve forestière.

Revenus et patrimoine

Compte 81 – Service des eaux

En 2022, les achats d'eau s'élèvent à CHF 132'895.40 par rapport aux CHF 125'702.29 de l'exercice 2021.

Rubrique 81.381.0 - Attribution aux réserves

Le résultat du compte « 81 - Service des eaux » ne pouvant, par principe, être bénéficiaire, l'excédent de recettes est passé de CHF 50'630.80 en 2021 à CHF 3'245.40 en 2022.

Bilans comparés

Rubrique 9280 - Fonds réserves recettes affectées

9280.2 Le fonds pour l'épuration se monte à La différence de CHF 17'713.83 couvre un excédent de charge (diminution des revenus du compte 462.434.0, taxe unique de raccordement).

CHF 135'648.83

9280.3 Le fonds de réserve des recettes pour l'eau se monte à CHF 598'752.00

Rubrique 9281 – Fonds de renouvellement

9281.3 Le fonds de réserve (séparatif) se monte à

CHF 415'078.00

Commentaires sur le résultat de l'exercice 2022

Nous relevons le départ de notre boursière, Mme May-Rose Recouso, avec qui nous avons eu le plaisir de travailler. Sa rigueur et connaissance approfondie des opérations comptables nous ont été d'une grande utilité. Nous lui souhaitons nos meilleurs vœux pour l'avenir.

La Municipalité devra modifier le plan comptable dès 2025 pour le rendre compatible avec la norme MCH2 (modèle comptable harmonisé de deuxième génération). Le changement doit avoir lieu avant 2027. La période comptable a été choisie afin de profiter des connaissances des municipaux en place et de l'entrée en fonction d'un(e) nouveau(elle) boursier(ère). Le changement est important et présente une opportunité pour harmoniser voire valoriser les avoirs de la commune. Le budget 2025 sera présenté selon le nouveau plan.

A terme le Triage des Grands Bois va intégrer six nouvelles communes du Triage forestier de La Mollombaz, (Bettens, Bournens, Boussens, Daillens, Lussery-Villars et Penthalaz).

Nous tenons à signaler que le triage actuel dispose d'une réserve financière de CHF 145'383.74 (compte 9282.01). Celle-ci ne figure pas, selon sa quote-part, dans les comptes de la commune. L'avenir de cette réserve reste à définir, nous comptons suivre ce sujet.

Lors de notre rencontre avec la municipalité, nous avons demandé comment la municipalité choisi ses mandataires. La municipalité donne priorité à des entreprises connues de la région avec lesquelles elle a déjà travaillé. Aucun contrat cadre n'a été signé. Les travaux font l'objet de demandes d'offres et des tableaux comparatifs sont faits.

Fonds de réserve pour l'épuration (compte 9280.2) : nous rendons attentifs les conseillers que le fond de réserve concernant l'épuration diminue progressivement.

Compte 462.481.0 Prélèvement au fonds de réserve

2021: CHF 12'755.34 2022: CHF 17'713.83

Conclusion:

La Commission de gestion vous prie, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, d'accepter le bouclement des comptes communaux pour l'année 2022 présenté par la Municipalité.

Le présent rapport est signé par la Commission de gestion, composée de :

Daniel Freiermuth, président

Monica Rodriguez Lamelas, membre

Marcel Staub, membre

André Strautmann, membre

Goumoëns, le 27 juin 2023